



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

CHANGEMENT D'ASSIGNATION

→ Qu'est-ce qu'un changement d'assignation ?

Le changement d'assignation est une démarche qui consiste, à la demande de l'intéressé, à modifier le lieu de perception de sa pension, ou également changer le mode de paiement (virement bancaire ou en espèces).

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en un (1) mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour la demande de changement d'assignation sont les suivants :

- Bulletin de changement d'assignation (à retirer auprès de la Perception)
- Copie du dernier bulletin de pension
- Certificat de vie de l'intéressé
- Photocopie de la Carte d'Identité Nationale
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si changement en virement
- Attestation de non engagement bancaire (si changement de paiement par virement vers numéraire)

Chef de Service de la Liquidation des Pensions



Près Immeuble FISA Antsahabe
Rez de chaussée

ou Bureau du SRSP de votre région



slp.dsp@dgfag.mg



034 05 917 29